

MAIRIE DE ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

date de convocation : 21 mars 2018

En exercice : 08

date d'affichage : 06 avril 2018

Présents : 07

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2018 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Maire.

Étaient présents : Yvon BARBIER, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Christophe GUYARD, Micheline VALMORI

Excusé et représenté : Yvon BOYER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 22 février 2018 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Vote des 3 taxes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018,

Le Maire,

EXPOSE les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal ne nécessite pas de rentrées fiscales supplémentaires,

Le Maire,

PROPOSE de maintenir les taux identiques à ceux de 2017,

PROPOSE au Conseil Municipal de voter, le taux des trois taxes pour l'exercice 2018, comme suit :

- TH : 13.92 %
- FB : 16.45 %
- FNB : 47.87 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le vote des taux des trois taxes pour l'exercice 2018

II – Adoption du Compte Administratif 2017

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, siégeant sous la Présidence d'Yvon BARBIER, conformément à l'article L. 121-13 du Code des Communes,

Le Maire,

EXPOSE à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à 7 voix pour le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	144 673.55 €	277 023.68 €
Recettes	45 081.68 €	296 685.54 €
Déficit	99 591.87 €	
Excédent		19 661.86 €

III – Approbation du Compte de Gestion 2017

Vu le code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le Maire,

INFORME le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Courtenay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

IV – Affectation du résultat 2017

Après avoir examiné le Compte Administratif 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour la commune,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT	AFFECTATION A	RÉSULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
	CA		L'EXERCICE	RÉALISER	RESTES A	
	2016	LA S.I.		2017	2017	
INVESTISSEMENT	-7 622,36			RAR Dépenses 40 000,00 Recettes 100 000,00	60 000,00	-47 214,23
FONCTIONNEMENT	89 430,33	7 622,36	19 661,86	RAR Dépenses Recettes	0,00	101 469,83

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		101 469,83
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		47 214,23
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)		54 255,60
Total affecté au c/ 1068 :		47 214,23
Pour mémoire		
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001		107 214,23
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017		
Déficit à reporter (ligne D002)		0,00

V - Vote du budget primitif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants, L 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant les délais offerts aux Communes jusqu'au 15 avril pour l'année 2018,

Le Maire,

EXPOSE le contenu du budget de l'exercice 2018

PRECISE que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	232 692.23 €	232 692.23 €
Fonctionnement	328 227.60 €	328 227.60 €
TOTAL	560 919.83 €	560 919.83 €

VI – Acquisition parcelle

Le Maire informe le Conseil qu'un accord a été pris avec un propriétaire pour qu'il nous cède à titre gratuit une parcelle de terrain de 131 m² afin de poser une réserve incendie.

Pour ce faire, le Conseil doit donner délégation de signature au maire aux fins de signer les compromis de vente et tout document afférents à ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE à l'unanimité délégation de signature au maire pour signer le compromis de vente et tout document afférents à ce projet

VII - Délégué agent et élu au CNAS

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des voeux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du Conseil d'administration.

Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité.

Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ELIT Jacques HUC comme délégué représentant les élus

ELIT Annagaëlle MAUDRUX comme déléguée représentant les agents

AUTORISE le maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération

VIII - Questions diverses

1/ Travaux de voirie

Le maire présente au Conseil des devis concernant la réfection de la voirie communale car l'état est déplorable : Les noues, Les Martins, Cul de sac du Château Vert, Chapeau Trois Cornes et Route de Mérinville.

Il faut encore faire chiffrer les Bodiers, les Petits Merles et Château Vert.

M. Guyard demande quelle est la durée de vie des routes.

Le maire lui répond une douzaine d'années.

Pour réaliser ces travaux de voirie, le maire précise qu'il faudra réaliser un emprunt de 143 000 €.

Ces travaux devraient être finis fin 2020.

M. Guyard propose de réfléchir à un emprunt plus important afin d'englober les crédits en cours qui ont un taux plus élevé que ceux d'aujourd'hui.

Le maire précise également que le coût de cet emprunt sera compensé par une baisse des dépenses de fonctionnement.

2/ SIIS

Le maire informe le Conseil qu'il a rencontré la directrice de l'école d'Ervaувille.

Le SIIS prendra en charge la réparation de certains vélos.

Mme Carbonnelle demande quels sont les membres présents au conseil d'école.

Le maire lui répond qu'il y a les enseignants, l'inspectrice, les délégués de parents d'élèves, 2 membres du SIIS (président et vice-président de la commune concernée) et les membres du RASED.

Les 3 conseils d'école ont validé la mise en place de la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Il est prévu une visite des cantines le 14 avril suite à la demande de certains parents.

Le personnel a été reçu afin de faire les présentations et d'échanger sur leur travail.

3/ PLUI

Le maire informe le Conseil que la CC4V a choisi le bureau d'études qui va mener la mission du PLUI.

Il rappelle qu'une réunion a eu lieu à la mairie avec des membres de la CC4V pour mieux connaître la commune en vue de l'élaboration de ce PLUI.

4/ Démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Le maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la Région demandant à toutes les communes de la Région Centre Val de Loire de prendre le même vœu qu'elle dans le cadre du démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Le Conseil formule donc le même vœu que la Région, à savoir :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

5/ Transports scolaires de Courtenay

Mme Cally informe le Conseil qu'elle s'est rendue avec M. Catalifaud à la réunion des transports scolaires de Courtenay.

Elle précise que le budget du syndicat a été voté, qu'une somme de 1 500 € a été allouée pour des participations à des voyages scolaires.

Il a été délivré 6 avertissements et 15 exclusions temporaires depuis le début de l'année scolaire (Rozoy n'est pas concerné).

Il y aura un nouveau règlement à la rentrée.

Le syndicat demande à être prévenu en cas de travaux sur les routes afin d'en informer les chauffeurs de cars.

Mme Cally a demandé au syndicat que soient mis à jour les horaires de l'abribus devant l'école de Rozoy. Le nécessaire sera fait par le syndicat.

Elle a également demandé à ce que soit posé aux Noues un panneau informant l'arrêt du car avec les horaires. La demande doit être faite par la mairie auprès de la Région, gestionnaire des transports scolaires.

Mme Carbonnelle précise que les horaires sont aussi sur le site de la commune.

6/ Site

Mme Carbonnelle précise qu'elle n'avait plus accès au site depuis le 17 mars suite à un problème technique.

Le problème a été résolu ce jour et le site est donc à jour.

7/ Camion à la salle

M. Guyard demande s'il est judicieux d'accepter qu'un camion se gare tous les week-ends sur le parking de la salle.

Mme Carbonnelle précise qu'il faudra éviter cela en cas de location de salle.

Le Conseil demande au maire de prendre contact avec le propriétaire pour trouver une autre solution.

8/ PLUI

M. Guyard demande où en est le PLUI.

Le maire lui répond que, pour l'instant, le travail de fond, n'a pas réellement commencé. Les communes seront consultées une par une par le bureau d'études mais il y a beaucoup de contraintes données par le SCOT. Il devrait être fini pour 2020.

9/ FNACA

M. Catalifaud demande qui a payé la plaque et le vin d'honneur pour la cérémonie de la FNACA.

Le maire lui répond que c'est la mairie qui a payé.

10/ Participation citoyenne

M. Barbier informe le Conseil qu'il se rendra avec M. Catalifaud le samedi 7 avril à Ervauville à la réunion de présentation sur la participation citoyenne pour voir comment mettre cela en place sur notre commune.

11/ Cimetière

M. Barbier informe le Conseil qu'il va falloir prendre l'arrêté pour la reprise de sépultures afin de lancer la procédure.

La séance est levée à 20 heures 45.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Yvon BARBIER	Yvon BOYER représenté par Yvon BARBIER	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Richard CATALIFAUD	Christophe GUYARD	Jacques HUC	Micheline VALMORI